Les services de l'OPRI

Office belge de la Propriété intellectuelle

Marques

Qu'est-ce qu'une marque ?

Une marque peut être le nom, le logo, l'image, la forme, le son ou tout autre signe qu'une entreprise utilise pour **distinguer** ses propres produits ou services de ceux des autres.

En enregistrant votre marque, vous pouvez **interdire** à d'autres d'utiliser un signe identique ou correspondant pour des produits ou services identiques ou similaires, pour lesquels vous avez demandé des droits de marque.

L'enregistrement d'une marque est **valable 10 ans** et peut être prolongé indéfiniment, pour des périodes de 10 ans.

Un droit des marques offre toujours une **protection territoriale**. Vous pouvez opter pour une marque Benelux, une marque européenne valable dans toute l'Union européenne ou une marque internationale.

Comment vérifier si une marque n'existe pas encore ?

Dans le **Registre des marques Benelux** du site internet de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP), vous pouvez vérifier en ligne gratuitement si une marque est disponible ou non. Ce registre contient toutes les marques enregistrées pour le Benelux : https://www.boip.int/fr/registre-des-marques.

Une autre option est la **base de données TMview**. Les informations sont accessibles gratuitement, mises à jour quotidiennement et disponibles en 27 langues : https://www.tmdn.org/tmview/.

A qui vous adresser pour une protection benelux, européenne ou internationale ?

Une demande de marque Benelux vaut à la fois pour la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. La demande peut être introduite directement auprès de l'**Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP)**. Vous pouvez le faire uniquement via le dépôt en ligne du BOIP (www.BOIP.int).

BOIP
Office Benelux de la Propriété intellectuelle

Une marque forte mérite une protection forte. En tant qu'entrepreneur, vous vous donnez les moyens pour mettre en avant vos valeurs et votre réputation. Avec une marque, vous obtiendrez de la notoriété, une image et une identité. Vous souhaitez une protection optimale de votre nom ou de votre logo afin d'en éviter une utilisation abusive ? Ne prenez aucun risque et faites enregistrer votre marque.

(Attention : la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas offrent uniquement une protection commune aux trois pays. Il n'est donc pas possible d'enregistrer une marque dans un seul des trois pays).

Une demande de marque européenne vaut pour tous les États membres de l'Union européenne. La demande peut être soumise directement à l'**Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)**, par le dépôt en ligne (www.EUIPO.europa.eu).

EUIPO
OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Si vous voulez bénéficier d'une protection en dehors de l'Union européenne, vous pouvez envisager une demande internationale. L'avantage est que, par une seule requête, vous pouvez demander une protection dans les pays de votre choix, auprès de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** (OMPI).
Pour plus d'informations, consultez le site internet de l' OMPI: www.WIPO.int.

WIPO
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

Lors du dépôt d'une demande d'enregistrement de marque, il peut être utile de vous faire assister par un expert, bien que ce ne soit pas une obligation.
Pour plus d'informations, visitez www.bmm.be.

Nom commercial et dénomination sociale

Une marque est souvent confondue avec un nom commercial ou une dénomination sociale, mais ceux-ci ont **des fonctions et des droits différents** :

- Une **marque** a pour fonction de distinguer les produits ou services des entreprises.
- Un **nom commercial** sert à distinguer les entreprises elles-mêmes et a une fonction publicitaire.
- La **dénomination sociale** sert uniquement à identifier la personne morale et est également le nom officiel de cette personne morale, qui a été repris dans les statuts et publié au Moniteur belge (par exemple SA ou SRL).

PLUS D'INFO ?

Consultez le site : economie.fgov.be/fr/opri
ou contactez directement
l'Office de la Propriété intellectuelle :
Tél. : +32 (0) 800 120 33 (gratuit en Belgique)
E-mail : piie.contact@economie.fgov.be

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Editeur responsable : Regis Massant - N° d'entreprise : 0314.595.348 - 119-18 - Illustrations : © Adobe Stock.com